

## EXTRAIT DE LA POLITIQUE DE PLACEMENTS

PRINCIPES ADOPTÉS EN JUIN 2018

MIS À JOUR EN AVRIL 2024

### 4. Principes d'investissement responsable

La gestion des risques est au cœur de nos préoccupations et les risques extra-financiers doivent être pris en compte dans nos décisions d'investissement. En fait, nous croyons que les risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière des compagnies ainsi que pour l'ensemble de la société. Il est donc impératif de les considérer au même titre que les risques financiers traditionnels dans nos processus d'investissement.

Afin de favoriser l'intégration des enjeux ESG à nos portefeuilles, le comité de placement se dote d'un plan d'action d'investissement responsable visant à mettre en œuvre, dans les fonds de La Fondation, les principes d'investissement responsable suivants :

- 4.1 Encourager l'intégration des pratiques exemplaires en matière d'investissement responsable de la part de nos gestionnaires d'actifs;
- 4.2 Coopérer avec des organismes mettant de l'avant la pleine intégration des enjeux ESG, de l'investissement responsable et du développement durable;
- 4.3 Mesurer l'évolution dans le temps de la performance en matière d'intégration de différents enjeux ESG;
- 4.4 Réduire l'intensité en carbone de nos investissements;
- 4.5 Adopter une politique d'engagement actionnarial afin de maintenir le dialogue et inciter les entreprises dans lesquelles La Fondation investit à adopter des pratiques plus soucieuses des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- 4.6 Se doter d'investissements dont l'intention est de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable, au même titre qu'un rendement financier, et en s'inspirant de thématiques issues des orientations stratégiques de l'Université de Sherbrooke.